

Politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

1. Les engagements du Groupe	2
2. Déclinaison par politiques et objectifs	3
3. Gouvernance de la RSE	3
4. Références	4
ANNEXE A : Les engagements du Groupe dans le détail	4
ANNEXE B : Les objectifs RSE du Groupe	8

Introduction

Les choix de notre entreprise impactent ses résultats économiques, les communautés où elle exerce ses activités, l'environnement et de manière plus générale, la société dans son ensemble. Aussi prendre en compte et associer dans nos politiques, nos décisions et nos actions, l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit, comme les clients, les territoires, les salariés, les actionnaires, les fournisseurs, les pouvoirs publics et le monde associatif, doit-il être une préoccupation de tous conformément à la Raison d'Être du Groupe.

Les attentes de la société à l'égard des entreprises s'accroissent. Avec le Devoir de vigilance, le cadre juridique lié à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) s'est renforcé. La profonde transformation du Groupe exige une RSE forte, intégrée dans l'ADN de l'entreprise et adaptée aux enjeux d'une société en constante évolution. Cette politique établit les priorités et les engagements du Groupe en matière de RSE pour rassembler les compétences de tous, créer de la valeur partagée et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU. L'engagement et la sincérité de nos engagements sont aujourd'hui des éléments indispensables de la performance globale de l'entreprise.

Nous invitons tous les collaborateurs du Groupe à incarner ces engagements là où ils exercent leurs activités. En agissant pour un impact positif sur les personnes et sur la planète, le Groupe pourra contribuer à un monde plus harmonieux et assurer son leadership comme acteur durable et de référence de la transition énergétique et des services associés au-delà de l'énergie tout en satisfaisant aux contraintes d'une transition juste conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique.

1. Les engagements du Groupe

Pour une énergie toujours plus sûre, mieux consommée, accessible au plus grand nombre et respectueuse de la société et de son environnement.

Dans le cadre de sa politique RSE, ENGIE s'engage dans de nombreux domaines :

- Consommation responsable : « *Faire de nos clients des acteurs de la transition énergétique* »
 - Achats durables : « *Etendre le champ de nos engagements à nos fournisseurs* »
 - Parties prenantes : « *S'engager à créer de la valeur partagée* »
 - Influence sociétale : « *Contribuer activement aux débats de société* »
 - Environnement : « *Réduire notre empreinte carbone et écologique* »
 - Investissement responsable : « *Donner du sens et de la visibilité à long-terme* »
 - Ethique des affaires : « *Agir en toutes circonstances dans le respect de nos principes éthiques* »
 - Capital humain : « *Favoriser la diversité des talents et des compétences* »
 - Global Care / Santé-Sécurité-Sûreté et Sécurité industrielle : « *Faire de la sécurité de chacun un incontournable* »
 - Droits humains : « *Veiller en permanence au respect des droits fondamentaux* »
 - Accès à l'énergie : « *Favoriser l'accès à l'énergie pour tous* »
-

2. Déclinaison par politiques et objectifs

La performance RSE du Groupe se fonde sur la présente politique complétée de politiques concernant les principales dimensions de la RSE (notamment une politique environnementale, une politique d'engagement avec les parties prenantes, un plan de vigilance et diverses politiques de due diligence). Un accord syndical mondial a également été signé avec les Organisations syndicales internationales pour convenir d'un socle social international pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

La mise en œuvre de ces politiques s'appuie sur des indicateurs de suivi de leur performance et sur 17 objectifs RSE à horizon 2030 décidés par le Conseil d'Administration en 2020 et amendés en 2022. Ces objectifs couvrent les principaux impacts du Groupe vis-à-vis de la Planète et des Personnes et s'appuient sur une analyse des principaux enjeux pour le management du Groupe et pour ses parties prenantes (matrice de matérialité). Le suivi annuel de ces objectifs, au travers notamment de revues de performance avec chaque Global Business Unit, permet de mesurer les progrès réalisés par l'entreprise.

Par ailleurs, dans une perspective d'amélioration constante, une analyse des risques est conduite annuellement et tout employé ou partie prenante externe du Groupe est en mesure d'émettre une alerte permettant de porter à la connaissance du Management les points nécessitant une analyse particulière.

Un bilan annuel RSE est présenté au Comité Exécutif du Groupe et au Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration afin de rendre compte de l'état d'avancement de l'application de la politique RSE et de l'atteinte des objectifs RSE 2030 du Groupe.

Parmi les 17 objectifs RSE, 7 objectifs sont de rang 1. Trois objectifs RSE sont repris systématiquement dans la présentation des résultats. Ils démontrent l'engagement RSE du Groupe et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

3. Gouvernance de la RSE

Le pilotage de la RSE est assuré au plus haut niveau de l'entreprise par le Conseil d'Administration au travers du Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable qui valide le périmètre des politiques engagées, les perspectives et les plans d'actions et qui a été chargé en 2019 de la lutte contre le changement climatique.

Le Comité Exécutif du Groupe valide préalablement les orientations proposées dans ce domaine.

La Direction de la RSE assure le suivi de la performance RSE du Groupe. Elle anime un réseau de responsables RSE au sein des entités opérationnelles, revoit régulièrement les enjeux matériels du Groupe, veille à la préparation de plans d'actions annuels, suit leur mise en œuvre au travers de revues de performance RSE annuelles, pilote les réponses aux agences de notations extra-financières et le suivi des objectifs RSE 2030 avec le concours des autres Directions concernées. Des *focus group* et des réseaux spécifiques sont également mobilisés pour des sujets RSE plus spécifiques.

La Direction de la RSE anime avec la Direction Financière un Comité *Green Financing* transverse chargé de valider les projets susceptibles d'être financés par des obligations vertes émises par le Groupe ou les indicateurs de performance durable liés aux autres outils de financement verts utilisés par le Groupe.

Chaque entité opérationnelle s'assure du respect des engagements RSE du Groupe au niveau local. A ce titre, les responsables RSE des entités opérationnelles sont en charge de l'analyse annuelle des risques et opportunités RSE, de la mise en place d'un plan d'actions RSE pour contribuer aux objectifs RSE Groupe et pouvant comporter des objectifs RSE locaux, ainsi que de veiller à la bonne application des critères RSE pour les projets d'investissement.

Chaque salarié peut devenir un ambassadeur RSE du Groupe, participer aux débats RSE et contribuer aux initiatives RSE du Groupe. La Direction de la RSE anime des ateliers de travail collaboratif avec des parties prenantes externes sur des thématiques RSE à forts enjeux.

4. Références

Références externes

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Objectifs de Développement Durable de l'ONU
- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Standards de reporting du Global Reporting Initiative (GRI)
- Référentiel international sur le reporting intégré (IIRC)
- ISO 14 000 – Management environnemental
- ISO 26 000 – Responsabilité sociétale
- ISO 37 001 – Systèmes de management anti-corruption
- Système européen de Management Environnemental et d'Audit (SMEA)
- Taxonomie européenne ?

Références ENGIE

accessibles à l'adresse : <https://www.engie.com/groupe/responsabilite-societale>

ANNEXE A : Les engagements du Groupe dans le détail

Consommation responsable : « *Faire de nos clients des acteurs de la transition énergétique* »

Les attentes des consommateurs sont en mutation profonde dans tous les secteurs de l'économie. Ces attentes vont vers toujours plus de transparence sur l'origine de la fourniture d'énergie.

Les clients s'impliquent de plus en plus dans la maîtrise de leurs consommations, devenant parfois eux-mêmes producteurs d'énergie verte.

ENGIE s'engage à sensibiliser ses clients aux solutions de demain en les aidant à maîtriser leur consommation, à intégrer les nouvelles technologies, à s'orienter pour leurs besoins vers une mobilité verte ou vers les énergies renouvelables.

ENGIE s'est ainsi fixé en 2021 pour objectif de contribuer à décarboner ses clients de 45Mt CO_{2e} d'ici 2030, en se basant sur une douzaine de produits et services du Groupe, dont la production d'énergie verte, les réseaux d'énergie décentralisés et les services associés, la vente de certificats d'économie d'énergie, de certificats de carbone et l'achat ou la revente d'électricité verte.

Achats durables : « *Etendre le champ de nos engagements à nos fournisseurs* »

Hors achats d'énergie, le Groupe s'appuie sur des milliers de fournisseurs allant de grands groupes internationaux à des petites et moyennes entreprises locales. Les fondamentaux de la relation fournisseur d'ENGIE visent à créer une relation équilibrée et durable avec tous ces fournisseurs.

La Politique Achats précise les engagements (traitement équitable, ponctualité des paiements, confidentialité des données, ...) et les exigences d'ENGIE en termes de compétitivité, Santé et Sécurité, Ethique et Social, Environnement, vis-à-vis de ses Fournisseurs. Tous les contrats d'Achats du Groupe contiennent une clause « éthique et RSE ». Pour les Fournisseurs préférentiels sélectionnés dans le cadre d'une stratégie de catégorie, un responsable unique de compte est nommé pour améliorer de façon continue la performance opérationnelle et veiller à la conformité aux exigences de responsabilité du Groupe. Le Groupe encourage la certification de ses Fournisseurs préférentiels par l'initiative *Science Based Targets* de façon à les inciter au respect des Engagements pris dans l'Accord de Paris. Traduction de cette volonté, ENGIE s'est donné pour objectif qu'à 2030, l'ensemble de ses fournisseurs préférentiels soient certifiés ou alignés SBT.

En cas de litige, ENGIE vise à rechercher des solutions à l'amiable pour leur résolution et, à défaut, recourir au Médiateur d'ENGIE chargé de régler les litiges persistants avec toute personne ou organisation concernée par les

activités du Groupe. Un Code de Conduite de la Relation avec les Fournisseurs avec 7 principes s'applique à tout employé du Groupe et aux acheteurs en particulier.

Parties prenantes : « S'engager à créer de la valeur partagée »

Les activités d'ENGIE inscrivent le Groupe dans des territoires et le mettent en relation avec de multiples parties prenantes comme les communautés et autorités locales, les associations et les organisations non gouvernementales.

Les échanges avec les parties prenantes sont fondamentaux pour partager la création de valeur à long terme des projets du Groupe. Ces parties prenantes contribuent à la pérennité des activités du Groupe qui ont vocation à fournir des services essentiels et à renforcer la vitalité des bassins d'emploi.

Le Groupe s'engage à sensibiliser ses managers aux bénéfices que le dialogue avec les parties prenantes apporte à ses activités ; à former ses collaborateurs à la concertation adaptée au contexte, aux besoins et contraintes du terrain et à élaborer des plans d'actions et de dialogue avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre du lancement de nouvelles offres ou de nouveaux projets.

ENGIE s'est fixé comme objectif que d'ici 2030, l'ensemble de ses activités et actifs disposent d'un plan sociétal.

Le Groupe suit et veille à répondre à l'ensemble des questionnements et des éventuelles controverses publiques. Il cherche à assurer un lien régulier avec les communautés impactées par ses activités et les organisations non gouvernementales. Il inscrit son action dans les nouveaux cadres réglementaires comme la loi française Sapin 2, la loi française sur le Devoir de vigilance ou la Directive européenne RSE. C'est dans ce contexte que le Groupe a mis en place une politique de due diligence de ses fournisseurs et sous-traitants afin de vérifier leur fiabilité. Le Groupe a également mis en place une politique spécifique vis-à-vis de ses sous-traitants pour l'intégration des exigences Santé-Sécurité dans l'ensemble des prestations qui lui sont fournies.

Le Groupe veille à maintenir un dialogue nourri et de qualité avec ses investisseurs.

Le Groupe s'engage vis-à-vis des actionnaires à faciliter l'exercice de leurs droits et à développer une relation durable pour les fidéliser et les faire adhérer dans la durée à sa stratégie, en leur transmettant une information claire et pertinente.

Le Groupe a ainsi été le premier groupe du CAC 40 en France à publier un Rapport Intégré diffusé chaque année en amont de son Assemblée Générale et qui s'efforce de tenir compte à chaque édition des retours d'expérience des années précédentes. Ce rapport permet d'intégrer les différentes composantes de la performance du Groupe créant de la valeur pour ENGIE et la Société. Il contribue à améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information fournie par le Groupe. Il permet aussi chaque année de développer un sujet thématique présenté sous forme de cahier.

Influence sociétale : « Contribuer activement aux débats de société »

ENGIE est un groupe largement présent à l'international et qui exerce des activités variées. Fort de ses positions et de sa culture, ENGIE souhaite défendre ses positions dans les débats économiques et sociétaux.

ENGIE s'est engagé dans une politique de mixité ambitieuse.

ENGIE entend continuer à défendre ses positions et contribuer aux décisions publiques et à l'élaboration des réglementations dans un dialogue constructif avec les autorités publiques et en partenariat avec ses pairs. Le Groupe déploie son lobbying essentiellement en France et en Belgique notamment dans le cadre d'associations professionnelles dont il est membre. ENGIE travaille à rendre les positions de ces associations conformes à ses propres positions qui peuvent néanmoins différer même s'il en est membre. Le Groupe publie ainsi un document détaillé sur la conformité de ses actions de lobbying direct et indirect avec l'Accord de Paris sur le climat.

Environnement : « Réduire notre empreinte carbone et écologique »

ENGIE évolue dans un monde où les enjeux environnementaux se multiplient. Les risques liés au changement climatique, à la surexploitation des ressources naturelles dont l'eau, à l'érosion de la biodiversité et à la pollution de l'air sont des préoccupations centrales pour la Société et pour la résilience de ses activités.

Au travers de sa politique environnementale, ENGIE s'engage à identifier ses impacts sur l'environnement au périmètre des activités contrôlées par le Groupe, à mettre en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et lorsque c'est pertinent, les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition. Il s'appuie sur un reporting environnemental audité par les Commissaires aux Comptes.

Le Groupe s'est engagé à sortir de la production d'électricité à partir de charbon en 2027 au plus tard et vise à faire évoluer son portefeuille d'actifs de production d'énergie sur une trajectoire "well below 2°C" compatible avec l'Accord de Paris. Telle est la raison de la certification par l'initiative *Science Based Targets*. ENGIE s'est donné l'ambition d'être neutre en carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes d'ici 2045. Enfin, le Groupe accompagne ses entités opérationnelles pour se conformer aux normes environnementales locales et aux standards environnementaux internationaux reconnus. En cas de normes environnementales locales jugées insuffisantes par le Groupe, celui-ci s'efforce de rendre acceptables les impacts des actifs qu'il contrôle.

Investissement responsable : « Donner du sens et de la visibilité à long-terme »

Dans ses choix d'investissement, le Groupe applique des critères RSE visant à limiter les impacts négatifs de ses activités sur le climat, l'environnement et les personnes. Ces critères sont la traduction de sa politique RSE. Afin de s'assurer de la cohérence de ses décisions d'investissements avec sa trajectoire climatique, chaque activité dispose d'un budget carbone. ENGIE intègre par ailleurs dans la valorisation de ses projets des anticipations de prix du carbone en fonction des régions.

Depuis 2014, le Groupe s'engage dans la promotion de la finance durable et finance une partie croissante de ses investissements durables par des obligations vertes. Engie rend ainsi compte du caractère responsable de ces projets et de leur impact positif sur l'environnement. Il promeut le développement de nouveaux outils de financement durable en lien avec les évolutions et les attentes des marchés financiers.

Ethique des affaires : « Agir en toutes circonstances dans le respect de nos principes éthiques »

En matière d'éthique des affaires, le Groupe mène ses activités selon 4 principes fondamentaux : agir en conformité avec les lois et les réglementations, se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté, respecter les autres. Un message fort de «tolérance zéro» pour lutter contre la fraude et la corruption est inscrit dans les référentiels éthique et conformité du Groupe. Ces principes concernent l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe qui bénéficient de formations notamment en matière de lutte contre la fraude et la corruption.

Un système de signalement éthique confidentiel (*ethics@engie.com*) permis par le recours à un prestataire externe qualifié (ADIT) est ouvert à chaque employé du Groupe et à toute partie prenante externe.

Le suivi interne de l'ensemble des incidents éthiques, dont un bilan est régulièrement présentée au Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration, est permis par un second outil géré par le management du Groupe (Inform'ethics).

ENGIE s'engage à respecter avec honnêteté et intégrité les lois et réglementations fiscales qui le concernent dans les pays où il opère et s'inscrit dans une dynamique de communication accrue en matière fiscale. ENGIE adhère aux principes de la fiscalité responsable défendues par l'initiative *BTeam* des Nations Unies.

Capital humain : « Favoriser la diversité des talents et des compétences »

Le développement individuel des collaborateurs et le respect de leur diversité sont des leviers clé de la performance du Groupe et de sa politique de Ressources Humaines.

ENGIE revendique des engagements forts : le respect des principes d'équité et de non-discrimination lors des recrutements; le soutien à une politique de mixité dans les promotions; la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour accompagner les collaborateurs vers les futurs besoins du Groupe et accroître leur employabilité; l'accompagnement du parcours professionnel des salariés grâce à la formation ou la mobilité interne et l'accueil d'apprentis pour faciliter leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, le Groupe privilégie un dialogue social constant, à la recherche du bien-être au travail, de l'engagement et la motivation de ses salariés, de l'égalité professionnelle femmes-hommes et de la prévention des risques psychosociaux et du développement économique et social.

Global Care / Santé-Sécurité-Sûreté et Sécurité industrielle : « Faire de la sécurité de chacun un incontournable »

La santé-sécurité-protection de tous et la sécurité industrielle de ses installations sont les priorités permanentes du Groupe, partout où il est présent, sans distinction de pays ou d'activité.

Trois engagements majeurs animent le *Global Care* : préserver l'intégrité des personnes et des biens, favoriser la qualité de vie au travail et améliorer la santé, la sécurité et la protection par le professionnalisme de tous. Ces engagements visent à bâtir une culture de la protection « *No life at risk* » partagée par les salariés du Groupe et tous ceux qui travaillent pour son compte.

Dans ce cadre, ENGIE s'engage à éradiquer les accidents mortels et les accidents les plus graves, et à assurer un niveau élevé de prévention et de protection pour tous. Le Groupe s'assure notamment du respect par ses collaborateurs et prestataires de ses "9 règles qui sauvent", règles concrètes établies sur la base de ses retours d'expérience.

Le Groupe s'est fixé l'objectif d'avoir un taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés du Groupe et des salariés sous-traitants sur sites fermés inférieur à 2,3 à l'horizon 2030.

Le Groupe dispose d'une politique de protection de ses données et de sécurité de ses systèmes d'information. Il applique le Règlement Général de Protection des Données pour assurer la protection des données personnelles de ses salariés, de ses fournisseurs et de ses clients.

Droits humains : « Veiller en permanence au respect des droits fondamentaux »

Outre son dialogue et sa concertation pour s'assurer que ses activités ne portent pas atteinte aux droits des communautés locales, ENGIE s'engage à exercer ses activités en respectant les droits fondamentaux de ses employés et en conformité avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

ENGIE rejette toute forme de travail forcé et obligatoire, de travail des enfants et de discrimination ainsi que toute forme d'esclavage moderne, de harcèlement et de violence sur le lieu de travail. Il encourage la liberté syndicale et le droit à la négociation collective. En cas de normes locales du travail jugées insuffisantes par le Groupe, celui-ci s'engage à assurer des conditions de travail conformes avec la dignité de toute personne humaine.

Accès à l'énergie : « Favoriser l'accès à l'énergie pour tous »

Aujourd'hui, plus de 2 milliards de personnes ne bénéficient pas d'un accès suffisant à l'électricité ou ne disposent pas de solutions de cuisson propre. Pour y pallier, ENGIE s'engage à lutter contre les disparités en matière d'accès à l'énergie.

Le Groupe a ainsi créé en 2011, un fonds d'investissement à impact (ENGIE Rassembleurs d'Energies) dont une des missions est la promotion de l'accès à l'énergie durable pour tous, par le biais d'investissements minoritaires dans des entreprises locales à fort impact.







Par ailleurs le Groupe promeut, avec son programme *Energy Volunteer Program*, l'engagement de ses salariés auprès d'associations de collaborateurs œuvrant bénévolement pour des actions humanitaires.

ENGIE est aussi engagé dans la lutte contre la précarité énergétique : mise en place de tarifs adaptés, prévention des impayés, contribution à l'amélioration de l'habitat, sensibilisation aux économies d'énergie, contact permanent avec les collectivités et les associations locales en vue d'aides personnalisées aux clients les plus fragiles.

Enfin, la Fondation ENGIE, en charge des actions de mécénat, inscrit sa philosophie et son action dans la continuité de l'engagement environnemental, social et sociétal du Groupe.

ANNEXE B : Les objectifs RSE de rang 1 du Groupe

Parmi les 17 objectifs RSE, 7 objectifs sont de rang 1. Ils démontrent l'engagement RSE du Groupe et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

Thème	Objectif RSE 2030 de rang 1
Décarbonation du Groupe  	43 Mt de CO₂ eq. émis par la production d'énergie en conformité avec la trajectoire certifiée par <i>Science Based Targets</i> 52 Mt de CO ₂ eq. émis par l'usage des produits vendus en conformité avec la trajectoire certifiée par <i>Science Based Targets</i>
Décarbonation de nos clients  	45 Mt CO ₂ eq. d'émissions évitées grâce à l'usage de produits et services d'ENGIE ; 100% de nos fournisseurs privilégiés (hors achat d'énergie) certifiés ou alignés avec l'initiative <i>Science Based Targets</i>
Mixité 	40 à 60% de femmes dans le management du Groupe Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes maximal de 2% au niveau Groupe
Santé/Sécurité 	Taux de fréquence des accidents avec arrêt (intégrant salariés du Groupe et sous-traitants sur sites fermés) inférieur à 2,3

Trois objectifs RSE à l'horizon 2030 sont repris systématiquement dans la présentation des résultats :

- **43 Mt de CO₂ eq. émis par la production d'énergie** en conformité avec la trajectoire certifiée par *Science Based Targets*
- **40 à 60% de femmes dans le management du Groupe**
- **58% de renouvelables dans les capacités installées du Groupe.**